

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

BORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 1^{er} Juin

LA RÉFORME DE L'IMPOT DES BOISSONS

La Chambre discute en ce moment le projet de loi sur les boissons et les propositions relatives au même objet, dont elle avait prononcé la disjonction de la loi des finances de 1895, votée seulement en avril dernier.

L'heure est donc venue de rappeler quel est actuellement l'état de cette question depuis si longtemps pendante.

Comme on s'en souvient peut-être, la Chambre précédente avait adopté le projet de loi préparé par M. Peytral et qui devait figurer au budget de 1894. Ce projet, modifié par le Sénat, revint devant la Chambre, mais l'expiration des pouvoirs de celle-ci ne lui permit pas de statuer.

M. Burdeau, alors ministre des finances, déposa aussi, au début de l'année, un projet spécial, mais celui-ci n'est pas venu en discussion.

En arrivant au ministère des finances, M. Poincaré s'inspirant, comme ses prédécesseurs, du désir de dégrever les boissons alimentaires, présenta un projet tendant à compenser cette réduction par une augmentation de la taxe sur l'alcool.

M. Poincaré prit pour base le projet voté au Sénat qui comprenait les dispositions suivantes :

Dégrevement des droits sur les boissons hygiéniques ;

Suppression de l'exercice des débits de boisson et du droit de détail sur les vins et les cidres ;

Réduction, à l'entrée des villes, des taxes perçues, soit au profit de l'Etat, soit au profit des communes, sur les mêmes boissons ;

Suppression du droit d'entrée dans les villes qui, actuellement, ne perçoivent pas de droits d'octroi sur les boissons hygiéniques ou qui, dans l'avenir, supprimeront

leurs droits d'octroi sur les boissons hygiéniques, système qui constitue un acheminement vers la suppression totale des droits perçus à l'entrée des villes, tant au profit de l'Etat que des communes.

En attendant cette suppression complète, réduction notable des tarifs d'octroi :

Abaissement à 12 degrés de la limite de l'alcoolisation des vins ;

Modification du régime des vins de liqueur ou d'imitation.

Le projet de M. Poincaré diffère du précédent sur les points suivants :

Tout d'abord, le droit de circulation sur les vins est fixé au taux unique de 1 fr. 50 par hectolitre, au lieu du taux gradué de 1 fr., 1 fr. 50 et 2 fr.

Quant aux principales dispositions du projet nouveau, elles se résument ainsi :

L'exercice des débits de boisson est supprimé.

Les droits actuels de détail et de circulation sur les vins, cidres, poirés et hydromels, sont remplacés par un droit général de 1 fr. 50 par hectolitre de vin et de 0,80 centimes par hectolitre de cidre, poiré, hydromel.

Le droit de consommation sur l'alcool est fixé à 200 fr. par hectolitre.

Les droits d'entrée sur les vins, cidres, poirés et hydromels sont supprimés dans les villes qui ne perçoivent aucune taxe d'octroi sur les boissons.

Dans les villes qui conservent une taxe d'octroi sur les boissons, le droit d'entrée sera perçu conformément au tarif suivant, décimes compris :

Villes	Vins par hectolitre	Cidres par hectolitre
De 4 à 10,000 habitants	0,40	0,25
De 10 à 30,000 —	1,00	0,50
De 30 à 50,000 —	1,50	0,75
de plus de 50,000 —	2,00	1,00
Paris	2,50	1,25

Les droits d'entrée sur les alcools continueront à être perçus conformément au tarif en vigueur.

Pour compenser la réduction des tarifs

d'octroi sur les vins, sur les cidres et les bières, les communes sont autorisées à établir, à la charge des débiteurs de boissons, les additions du droit de licence perçu pour le compte du Trésor, une licence municipale, composée d'un droit fixe qui ne pourra pas dépasser le taux de la licence du Trésor, et d'un droit proportionnel qui pourra être égal au trentième de la valeur locative de l'ensemble des locaux occupés.

Les communes qui, actuellement, ne perçoivent pas de taxes d'octroi sur les vins, cidres, poirés, hydromels et bières et pourront être autorisées à établir ce droit de licence, suivant la forme adoptée pour l'établissement de la taxe d'octroi.

Le taux des licences est fixé ainsi qu'il suit :

Brasseurs, 200 fr. ; Bouilleurs et distillateurs 25 fr.

Débiteurs de boissons dans les communes de :

500 habitants et au-dessus	25 fr.
501 à 1,000	35
1,001 à 4,000	45
4,001 à 15,000	50
15,001 à 30,000	60
30,001 à 50,000	70
50,001 à 100,000	80
De plus de 100,000	90
Paris	100
vendant accidentellement les jours de fête ou de foire	20
Marchands en gros (Paris compris)	125

Indépendamment de ce droit, les marchands en gros acquitteront en fin d'année ou à la clôture de leur compte, un droit complémentaire de 0 fr. 05 par hectolitre de vin ou de cidre vendu.

Telles sont les principales dispositions du projet de M. Poincaré, qui a été accepté dans ses principales lignes, par le ministère actuel et par la commission, sauf en ce qui concerne les bouilleurs de cru, auxquels M. Poincaré conservait certaines immunités que leur refuse M. Ribot. C'est là, d'ailleurs, une des questions les plus complexes que soulèvera l'examen du projet de loi. Il y aura lieu d'y revenir. Nous avons seule-

ment voulu rappeler aujourd'hui les bases et les précédents de cet important projet de réforme.

J. QUERCYTAIN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 mai 1895

La Chambre continue la discussion générale de la loi sur la réforme des boissons.

Trois orateurs sont entendus ; M. Arthur Legrand du Pas-de-Calais, a nié l'utilité de la réforme, faite, a-t-il dit, dans le seul intérêt des débiteurs de boissons et qui imposera aux consommateurs des charges nouvelles.

Deux interpellations ont encore surgi : l'une imprévue et de médiocre importance ; l'autre annoncée d'avance avec beaucoup de fracas, et prêtant à ce qu'on est convenu d'appeler « un grand débat politique. » Il s'agissait de la correspondance échangée entre le ministre de l'instruction publique et l'archevêque de Cambrai. Le gouvernement avait décidé, le matin même, qu'il demanderait le renvoi de cette interpellation jusqu'au moment où l'on aurait fini la discussion du projet de loi sur les boissons. C'était une décision fort sage. Depuis sa rentrée de Pâques, la Chambre a consacré tout son temps à des interpellations diverses ; elle n'a commencé que depuis quelques jours à s'occuper des affaires ; abandonner déjà cette tâche pour se lancer dans un débat irritant et passionné qui n'offre aucune urgence, c'eût été commettre une faute insigne et justifier des accusations auxquelles la Chambre n'a que trop donné prise jusqu'ici.

C'est ce que la majorité — une assez faible majorité d'ailleurs — a eu le bon sens de comprendre.

Au grand désespoir de M. Goblet, des socialistes, et sans doute aussi des partisans des bouilleurs de cru, elle a décidé qu'elle continuerait à travailler « et que l'interpellation ne viendrait que plus tard. »

INFORMATIONS

Le départ de M. Félix Faure

Le président de la République a quitté Paris jeudi après midi, pour effectuer son voyage officiel dans le centre et le sud-ouest de la France.

A une heure un quart M. Félix Faure a quitté l'Elysée escorté par un escadron de cuirassiers.

Français lui tenait tant à cœur !

Le supérieur se mit à rire.

— Il est gris ?..

— A ne pouvoir plus faire un pas.

— Enfin, fais-en ce que tu voudras... Il est à toi... Tu l'as bien gagné.

— Merci ! mon colonel.

Bauchène fit le salut militaire et retourna à son poste.

Le lendemain le caporal russe rentrait dans Sébastopol, reconduit par Bauchène, qui lui criait en riant :

— Prends bien la rampe ! L'escalier est à main droite... La clef est à la porte... Il n'y a qu'à tourner... Allons, houp !

Le russe détalait comme s'il avait eu le diable à ses trousses.

Le Roi des Braves ne le quitta de l'œil que lorsqu'il le vit hors de danger, rentré dans les rangs ennemis.

Si le malheureux a raconté son aventure à ses compagnons, on a dû croire que l'émotion l'avait rendu subitement fou.

XVII

Nous passerons rapidement sur les années qui suivirent pour arriver aussitôt au cœur de notre récit, au moment où Jacques Bauchène, devenu maître d'armes à Paris, est mis tout à coup, par suite de circonstances que l'on connaît, sur la trace des crimes du comte de Kermor. Son ancien rival, après avoir hérité de la fortune de son frère, a épousé Marcelle Poitevin.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 24

Le Roi des Braves

PAR JULES DE GATYNES

XVI

Le caporal se décida à ouvrir un œil.

— Tiens ! s'écria un loustic, on croirait qu'il a revêtu dans la gendarmerie !

Notre héros recommença l'opération.

Le russe ouvrit l'autre œil.

— Hein ! du nanan, ça ? fit Bauchène.

Le malheureux promenait autour de lui des regards ahuris, tout blancs d'épouvante.

— Prisonnier, balbutia-t-il.

— Vous l'avez dit, répondit le chef de l'expédition... mais, rassurez-vous, il ne vous sera pas fait de mal.

Le caporal se tâta machinalement, n'étant pas encore bien sûr qu'il fut éveillé...

Les soldats se mirent à rire.

Ah ! c'est bien vous, allez ! On ne vous a pas changé en route.

— Mais comment se fait-il ?... bégaya le pauvre homme.

— Nous vous expliquerons ça tout à l'heure, dit Bauchène ; mais, auparavant, nous avons une question à vous adresser... Vous parlez le français à ce que je vois ?

Le russe fit de la tête un signe affirmatif.

— Voilà la chose, reprit notre héros, pendant que ses camarades, officiers et soldats, se tordaient autour de lui ; une discussion très grave s'est élevée cette nuit, entre nous... Il s'agissait de savoir si les russes, lorsqu'ils mangent de la chandelle, prennent la précaution d'enlever la mèche ou s'ils avalent le tout. Les uns disaient oui, les autres non... Personne n'était d'accord... La question s'envenimait et on était sur le point d'en venir aux mains, quand j'ai proposé à quelques amis d'aller chercher un russe pour élucider la question...

Le caporal, interloqué, promenait autour de lui des yeux dans lesquels le poing serait entré.

Il ne comprenait réellement plus rien à ce qui lui arrivait...

— C'est vous, poursuivit le volontaire, que le hasard a mis sur notre chemin... Je m'en estime heureux, car vous me paraissez une personne de grand sens... Je vous fais mes excuses pour vous avoir détourné de votre route et je regrette que la crosse de mon fusil ait rencontré l'extrémité de votre crâne, ce qui a produit un choc douloureux, mais vous ne m'auriez pas suivi de bonne volonté et n'auriez peut-être répondu à mes questions que par des coups de feu — ce qui est un langage peu parlementaire.

— Maintenant que nous sommes là entre amis, nous attendons votre réponse, c'est elle qui va nous fixer et terminer notre discussion.

Le russe leva vers ses interlocuteurs des yeux hagards.

— Vous dites ?... balbutia-t-il.

Notre héros répéta la question.

— Mais nous ne mangeons pas de chandelle, bégaya le malheureux caporal, complètement abruti.

— A la santé du prisonnier ! cria une voix.

— A la santé de Bauchène !

— A la santé du Roi des Braves ! fit un loustic.

Notre héros était baptisé et le sobriquet lui resta tant qu'il fut au régiment.

Le reste de la nuit se passa à vider les bidons...

Le russe, complètement familiarisé, maintenant, buvait plus que les autres.

Quand le jour parut, il était ivre-mort et tapait sur le ventre de son vainqueur.

Le bruit de l'incident était arrivé aux oreilles du colonel...

C lui-ci fit appeler Bauchène.

— Satané clampin ! lui dit-il, en lui frappant amicalement sur l'épaule, à la première affaire, je te fais caporal... Et ton prisonnier, où est-il ?

— Sous ma tente, mon colonel... Il dort comme un sonneur.

— Que vas-tu en faire ?

— Mais, avec votre permission, mon intention est de lui donner la volée ce soir.

— Comment, tu veux lui rendre la liberté !

— Oui, mon colonel... c'est un garçon qui parle français comme père et mère... et qui a passé la nuit à boire à la santé de la France et aux Français... Il ira dire à ses camarades que, si nous n'y avons pas froid aux yeux, nous ne sommes pourtant pas de trop de mauvais diables.

— Soit ! mais pourquoi ne pas le faire filer tout de suite ?

— Ah, mon colonel, c'est que la santé des

Il était accompagné du général Tournier, de M. le Gale et du capitaine de frégate Germinet.

Tout le long du parcours le président a été acclamé.

A deux heures moins dix le président et sa suite sont montés en wagon.

Le départ du train présidentiel est salué des cris de « Vive la République. »

Deuil national

En plus du service religieux que Mme Carnot fera célébrer à l'occasion de la mort de l'ex-président auquel assisteront tous les ministres, le gouvernement a décidé, que le 25 juin, le président de la République et les membres du cabinet se rendront au Panthéon, après le service célébré à la Madeleine, et déposeront des couronnes sur la tombe de M. Carnot.

En outre, un deuil de cinq jours correspondant à l'intervalle entre le départ de M. Carnot pour Lyon et la date des obsèques est décidé : les officiers de terre et de mer porteront le crêpe à l'épée et les drapeaux des monuments publics seront mis en berne, ainsi que ceux des bâtiments de la flotte.

Nous aurons, du reste, à revenir sur cette cérémonie, quand les détails en seront définitivement fixés.

Première invite

Londres, 30 mai.

L'ambassadeur de France à Londres aurait été pressenti sur le point de savoir si, le cas échéant, le président de la République pourrait accepter une invitation du lord-maire de visiter la cité de Londres.

L'ambassadeur a laissé entendre qu'il serait impossible au président de la République d'accepter cette courtoise invitation.

Une bonne mesure

De la Petite République :

On annonce qu'une décision intéressante pour le commerce et pour le public sera mise en exécution à partir de l'automne prochain.

Les horaires des différentes lignes de chemins de fer seront communiqués aux chambres de commerce et affichés deux mois à l'avance, afin de faciliter les transactions et le mouvement des marchandises d'une part, et, d'autre part, d'empêcher, comme il arrive chaque fois, l'ajournement ou la suppression de voyages ou d'excursions projetés.

M. Pasteur et les patriotes

Du Figaro :

En annonçant que M. Pasteur ne voulait accepter aucune décoration allemande, nous avons valu à l'illustre savant des quantités de lettres de félicitations qui ont dû à la fois le toucher profondément et l'effrayer beaucoup, par le nombre et l'intensité des sentiments exprimés. Ce n'est pas tout.

Nous apprenons que sous la présidence provisoire de M. le comte Féry d'Esclands, un comité d'initiative se forme dans le but d'offrir à M. Pasteur un témoignage public de la solidarité et de la reconnaissance des patriotes français.

Nouvel exploit du jeune Vernier

Du Gaulois :

On se souvient de ce jeune mathématicien prodige, M. Vernier, qui entra, il y a quelques mois, à l'École normale par faveur expresse et la quitta le jour où l'on apprit qu'il avait ingénieusement mystifié les plus grands savants de Paris.

Ce jeune Vernier est aujourd'hui en résidence à Beyrouth, et son goût pour la mystification ne l'a pas abandonné dans ces régions lointaines.

Il a eu l'audace de se faire expédier de Paris une dépêche annonçant qu'il était nommé membre de l'Institut, et ce qui est à peine croyable, la colonie française n'a pas craint d'ajouter foi à ce racontar, d'autant plus invraisemblable que le jeune Vernier n'a que dix-neuf ans.

Un banquet lui a été offert, auquel la présence du consul de France a donné une consécration officielle.

C'est même le consul qui a fait connaître la chose à un ami de Paris dans une lettre où il se répand en témoignages d'admiration pour le jeune phénomène.

Ce candide fonctionnaire doit singulièrement déchanter à l'heure qu'il est, une dépêche lui ayant été expédiée au reçu de sa lettre pour le tromper.

L'affaire des chemins de fer du Sud

Tout semble indiquer que nous sommes à la veille de nouveaux scandales.

En effet, le bruit vient de se répandre dans les couloirs du Palais de Justice que l'affaire des chemins de fer du Sud est sur le point d'aboutir après trois mois d'instruction.

La semaine, — affirmant des personnes qui passent pour bien informées — ne finirait pas sans qu'une décision fut prise en haut lieu au sujet des demandes en autorisation de poursuites.

Plusieurs sénateurs et députés seraient gravement compromis dans cette vaste affaire.

Rappelons qu'au début de l'instruction, l'affaire fut soignée par le parquet. M. Meyer fut chargé d'instruire contre le « comité d'émission » et M. de Cosnac contre le directeur et les administrateurs de l'ancienne Société.

C'était, disait-on, pour aller plus vite en besogne. Or, M. Flory, expert, terminait son rapport sur l'examen de la comptabilité de la Société il y a plus de deux mois.

M. Meyer terminait son instruction à la suite du rapport de M. Flory il y a un mois.

M. Trarieux a répondu à la Chambre qu'il n'avait les dossiers que depuis trois jours. C'est qu'apparemment on ne les lui avait pas remis, car ils sont au ministère depuis plusieurs semaines.

Pour agir, on attend encore très probablement les conclusions de M. de Cosnac qui n'aura terminé son rapport que vendredi ou samedi prochain.

Donc, attendons-nous à voir, avant la fin de la semaine, des événements qui feront un tapage autrement significatif que celui de la « Voie ferrée. »

En vue de ce qui doit se produire, de nombreux conciliabules se tiennent toutes les après-midi chez le procureur de la République,

Encore un espion

Ces jours derniers, dans la soirée, un gendarme de Tourcoing, qui rejoignait la caserne, aperçut un individu qui questionnait un enfant sur le chemin qu'il devait suivre pour se rendre en Belgique. Cet homme, dont les allures étaient suspectes, fut invité à se rendre au poste.

On trouva dans les poches de cet individu un livret au nom de Georges Coligny, né à Saint-Memmi (Meuse), et trois lettres à cette même adresse, dont une émanant du ministère de la guerre et relative à un appareil qui s'adaptait à l'épaule en vue d'empêcher le recul du fusil. Coligny, de plus en plus embarrassé par cette trouvaille, ne sut quelles explications fournir sur l'origine de ce document.

La gêne devint plus grande encore, lorsque dans un sachet en toile, on découvrit le plan calqué du canal des Ardennes et des permis de circulation sur le terrain militaire du camp de Châlons. Cet étrange personnage s'est retranché derrière le silence le plus absolu et il n'a pas été possible de connaître son histoire exacte.

Coligny sera dirigé sur la prison de Lille pour être mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Les survivants du « Dom-Pédro »

La Compagnie des Chargeurs Réunis vient d'envoyer des ordres à son agent à Vilagarcia, pour que les survivants de la catastrophe du « Dom-Pédro » soient rapatriés par le premier paquebot qui touchera à Vigo.

Ce sera très probablement le « Cordouan » des messageries maritimes, parti de Bordeaux le 25 mai, qui ramènera ces malheureux.

L'Expédition de Madagascar

Paris, 30 mai, matin.

Le *Courrier du Soir* se déclare en mesure d'annoncer, d'après des renseignements puisés, à bon ne source, que toutes les canonnières démontables envoyées à Madagascar sont arrivées en bon état et se sont déjà mises en marche.

Leurs essais ont pleinement réussi.

Le double mouvement tournant exécuté par les troupes du général Metzinger, ayant parfaitement réussi, il est à prévoir que, vers le 6 ou le 7 juin, le corps expéditionnaire se trouvera tout entier concentré hors de la région malsaine, à Suberbieville, au sud de Maventana.

C'est de là qu'il partira, sous la direction du général Duchesne, ayant Tananarive pour objectif, en suivant des routes depuis longtemps étudiées et sur lesquelles on pourra plus tard installer une voie ferrée.

Toulon, 30 mai, soir.

En dehors de l'envoi du personnel qui doit être fait le 12 juin, le port reçoit l'ordre d'expédier par Marseille (paquebot du 3 juin), 80 maîtres, seconds maîtres et quartiers-maîtres pour Madagascar, dont plusieurs charpentiers nécessaires à la direction du port de Majunga. Tous ces sous-officiers marins seront inscrits au rôle de la *Corrèze*.

KIEL ET LES ALLEMANDS

Paris, 30 mai, soir.

Le *Gaulois* a interviewé plusieurs personnalités allemandes au sujet de la participation de la France aux fêtes de Kiel, participation qui a causé, dit-il, non seulement une favorable impression, mais une vraie joie.

M. le comte de Kanitz, député conservateur au Reichstag, lui a dit à ce sujet :

« Je crois à une ère de paix, entre la France et l'Allemagne, favorisée par des communications plus rapides entre le nord-est de l'Allemagne et les forts français. Je souhaite cette bonne entente avec la France de tout mon cœur. »

Voici, d'autre part, l'avis du baron Otto Mantuffel, député de Francfort :

« Je crois que la solennité de Kiel est l'inauguration d'une ère d'entente, peut-être durable,

entre la France et l'Allemagne. Personne ne le souhaiterait plus que moi. »

Le docteur Lieber, député du centre catholique, ne se montre pas moins optimiste. « Je me réjouis, dit-il, de saluer le pavillon bleu, blanc et rouge à côté du drapeau blanc, noir et rouge, dans la rade de Kiel, comme le feront du reste, à coup sûr, tous les Allemands, ainsi que notre entente pour l'action commune dans les récents événements d'Asie. J'espère que, de cette participation à notre fête, naîtra peu à peu un rapprochement entre les deux pays, pour le plus grand bien du peuple français aussi bien que du peuple allemand. »

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas mardi.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 29 mai 1895

M. Séguy est élu secrétaire en remplacement de M. Rouffy malade.

M. l'inspecteur d'académie demande de nouveau au conseil le déplacement du dépôt d'établons.

Renvoyé à la Commission des Travaux publics. Il est donné lecture d'une pétition de Mme Martin, et de plusieurs habitants de la rue des Hortes, qui demandent l'installation de 3 becs de gaz dans ce quartier.

Renvoyé à la commission des Travaux publics. M. le Maire donne lecture de la dépêche suivante du ministre des Travaux publics, adressée à M. le Préfet :

« Monsieur le Préfet,

« Vous m'avez fait l'honneur de me transmettre des délibérations du Conseil général du Lot et de la Municipalité de Cahors, tendant à obtenir :

1° Que le train 5, soit avancé au départ de Paris et sa vitesse accélérée entre Limoges et Brive, afin que la distribution du courrier puisse être faite dans la soirée à Souillac, Gourdon, Cahors, et que ce train (via Capdenac) donne la correspondance à Toulouse, où il arrive à 11 h. 59 du soir, avec le 121 (Midi), partant pour Cette à 11 h. 17;

2° Que le train 35 soit avancé au départ de Brive, afin d'arriver 25 minutes plus tôt à Montauban;

3° Que le train 145 (Midi), de Montauban à Toulouse, soit affecté au transport des dépêches.

L'affaire, Monsieur le Préfet, a été examinée par les fonctionnaires du contrôle du réseau d'Orléans, les résultats de l'instruction ont été ensuite soumis au comité consultatif des chemins de fer qui a présenté les observations.

Le train 5 partait autrefois de Paris à 7 h. 20 du matin et arrivait à temps à Souillac, Gourdon et Cahors pour permettre la distribution des courriers dans la soirée. Mais sur la demande de la généralité des voyageurs qui le trouvaient trop hatif, son départ a été fixé à 9 heures, et il ne paraît pas possible, en vue de desservir quelques convenances locales, de revenir sur cette mesure qui répond à des intérêts beaucoup plus considérables. On ne saurait, non plus, accélérer la marche de ce train, qui contient des voitures de toutes classes et dont la vitesse atteint le maximum compatible avec le profil des diverses sections qu'il parcourt.

Quant au train 35, il ne pourrait être avancé sans prendre les correspondances qu'il donne à Brive, pour diverses directions son stationnement dans cette gare est d'ailleurs utilisé pour le déjeuner.

Enfin, la question du service postal à faire assurer par le train 145 (Midi) concerne l'administration des Postes. Du reste ce train n'arrivant à Toulouse qu'à 7 h. 55 s., c'est-à-dire deux heures après que la dernière distribution est commencée, son affectation du transport des dépêches ne semble pas présenter un grand intérêt.

D'après ces diverses considérations j'ai dû reconnaître avec le comité, que les deux premières parties du vœu dont il s'agit n'étaient pas susceptibles de recevoir une suite favorable, la troisième étant plutôt du ressort de l'administration des Postes. »

M. Delport propose d'étudier de nouveau cette question.

A ce propos, M. Combelles émet un vœu tendant à ce que la Compagnie d'Orléans délivre des cartes de 3^e classe pour le train de Toulouse qui part de Cahors à 8 h. 40. Renvoyé aux deux commissions réunies.

M. le maire donne lecture d'une lettre de la Société des compositeurs de musique qui avisent M. le maire que si la ville ne prend pas un abonnement pour les concerts militaires et autres ils se verront dans l'obligation d'intenter un procès à la ville. Cet abonnement est d'environ 60 francs par an.

Renvoyé à la commission des finances.

M. Trubert demande au Conseil de vouloir

bien lui céder le terrain qui se trouve à côté du Moulin des Chartreux.

Renvoyé à la commission des travaux publics. M. le Maire donne lecture d'une pétition de plusieurs ouvriers de la Compagnie d'Orléans et des habitants de la gare qui demandent la prompte ouverture de l'avenue Nord de la gare de Cahors. Renvoyé à la commission des travaux publics.

Il est donné également lecture d'une pétition des habitants des Badernes qui demandent le prolongement de la rue Neuve des Badernes jusqu'à la rue Fénélon.

Renvoyé à la commission des travaux publics.

M. le maire donne lecture d'une pétition des habitants du Port-Bullier, qui demandent le transfert du marché des bœufs dans ledit quartier en faisant valoir qu'il est délaissé au détriment des autres quartiers.

Ils proposent au Conseil la démolition des maisons sises rue du Port-Bullier et quai de Regourd.

Renvoyé à la commission des travaux publics.

Le Conseil vote une subvention de 50 fr. en faveur du Veloce-Sport-Cahoricien, pour les prochaines courses vélocipédiques.

M. le Maire dit qu'il a reçu plusieurs demandes au nombre de 8, concernant la confection du plan parcellaire de la ville de Cahors. M. le maire propose au Conseil de donner ce travail au concours entre les huit candidats.

M. Combelles lit un rapport de M. Daynard, au nom de la commission des travaux publics, au sujet de la demande de M. Mayzen, concernant la construction d'une terrasse à sa maison sise boulevard Gambetta, au coin de la rue Fénélon.

Le Conseil adopte les conclusions suivantes de ce rapport :

« 1^o Le terrain communal compris entre l'alignement du boulevard Gambetta et la façade actuelle de la maison de M. Mayzen, sera concédé gratuitement à ce dernier à la condition que la construction de la terrasse qui doit couvrir ce terrain, sera effectuée dans le délai d'une année à partir de la notification qui lui sera faite de la décision du Conseil municipal ;

« 2^o La hauteur de cette terrasse ne pourra dépasser le premier étage de la maison et, dans tous les cas, ne pourra être supérieure à celle de la terrasse de l'hôtel de ville. »

Il donne lecture d'un rapport du même membre du Conseil, relatif à la rue qui relie la place Rousseau à la rue Lastié, derrière la maison Bouzerand, et dont les propriétaires ont offert de livrer à la ville, le 8 octobre 1889, moyennant une certaine somme, le terrain nécessaire à l'ouverture de ladite rue.

Il propose au Conseil d'autoriser M. le Maire à traiter avec qui de droit, par acte authentique, pour l'acquisition des terrains occupés par la nouvelle rue reliant la rue Rousseau à la rue Lastié, à la condition que le prix de cette acquisition restera fixé à la somme de 7,000 francs, payable le 26 juillet 1895, et sans intérêt jusqu'alors.

Sur la proposition de M. Parazines, rapporteur de la commission des travaux publics, le Conseil maintient le projet dressé par l'architecte de la ville, à la date du 1^{er} avril 1889, relatif à l'établissement d'une avenue qui relierait la place Thiers à la gare des voyageurs, contrairement à la décision de la commission départementale des bâtiments civils, qui a formulé les deux observations suivantes :

« 1^o Qu'il serait utile de porter à 14 mètres au lieu de 12 la largeur de la rue projetée ;

« 2^o Au conde de cette avenue, la pente moyenne de 55 millimètres est trop forte, il y a lieu d'étudier une variante qui aurait pour objet de donner au premier alignement du tracé un peu plus de développement et d'adoucir, par suite, la pente de 55 millimètres projetée. »

Le bassin de l'ancien square

M. le maire va, nous assure-t-on, donner des ordres nécessaires pour faire entourer le bassin de l'ancien square d'une bande gazonnée qui sera à son tour, protégée d'une grille.

Procès de presse

L'affaire intentée par M. Martine, au journal le *Réveil du Lot* est ajournée, et ne viendra pas par conséquent à l'audience du tribunal correctionnel du 6 juin prochain.

L'affaire du « Crédit du Lot »

L'affaire du Crédit du Lot, qui devait être appelée mercredi devant la Cour d'appel d'Agen, a été renvoyée au 26 juin, à cause d'une indisposition de M. Sirech.

Mariage

Nous sommes heureux d'annoncer le mariage de M^{lle} Eugénie Vincendon, fille du général de division, avec M. le capitaine Bataille, de l'infanterie de marine.

M^{lle} Eugénie Vincendon est une charmante jeune fille dont chacun à Montauban se plaît à louer la grâce et la distinction.

M. Amédée Bataille est un officier de grand avenir. Né à Puy-l'Evêque (Lot), il a été élevé à Montauban, au petit séminaire, et au Caoussou,

à Toulouse. Il s'est distingué au Tonkin où, pour sa belle conduite au combat de Long, il fut nommé lieutenant et décoré à 21 ans. Trois ans après il était capitaine.

En ce moment, il est attaché au comité de défense du ministère des colonies et proposé pour le grade de chef de bataillon. Il n'est âgé que de 32 ans : c'est l'un de nos plus jeunes capitaines.

Orphéon de Cahors

Nous sommes heureux d'annoncer que l'Orphéon de Cahors, pour remercier la population cadurcienne de son accueil enthousiaste, lors de son retour de Toulouse, se fera entendre sur les allées Fénélon, dimanche soir, 2 juin, après le concert de la musique militaire : il chantera les trois morceaux couronnés au concours musical.

Subvention en faveur des Caisses des Ecoles

Par décision ministérielle du 20 mai 1895, sur la proposition de M. le préfet du Lot et de M. l'inspecteur d'académie, des subventions ont été accordées aux communes du département du Lot désignées ci-après :

- Brengues, 25 fr. ; Carayac, 25 fr. ; Espédailjac, 30 fr. ; Grèzes, 15 fr. ; le Montat, 20 fr. ; Sabadel, 30 fr. ; Saint-Martin-de-Vers, 8 fr. ; Saint-Sulpice, 10 fr. ; Trespoux-Rassils, 15 fr. ; Anglars-Juillac, 5 fr. ; Cahors, 100 fr. ; Castelnau, 80 fr. ; Flaugnac, 25 fr. ; La Madelaine, 12 fr. ; Larroque-des-Ares, 30 fr. ; Montcuq, 30 fr. ; Pradines, 40 fr. ; Puy-l'Evêque, 30 fr. ; St-Cyprien, 15 fr. ; Saint-Daunès, 20 fr. ; Aynac, 100 fr. ; Bédouer, 80 fr. ; Belmont (Bretenoux), 10 fr. ; Biars, 40 fr. ;
- Le Bouysson, 20 fr. ; Camboulit, 50 fr. ; Camburat, 60 fr. ; Cornac, 40 fr. ; Cuzac, 50 fr. ; Faycelles, 50 fr. ; Figeac, 100 fr. ; Fons, 45 fr. ; Fourmagac, 10 fr. ; Gagnac, 50 fr. ; Lacamadouret, 20 fr. ; Lacapelle, 50 fr. ; Lentillac, 85 fr. ; Linac, 20 fr. ; Lissac, 60 fr. ; Molières, 100 fr. ; Montredon, 20 fr. ; Ruyres, 30 fr. ; Ste-Colombe, 30 fr. ; Thémines, 50 fr. ; Cressensac, 30 fr. ; Gignac, 30 fr. ; Gramat, 50 fr. ; Montfaucon, 30 fr. ; Rocamadour, 25 fr. ; Saint-Denis (Martel), 30 fr. ; le Vigan, 50 fr.

Concessions de matériel scolaire

Par décision en date du 22 mai dernier, M. le ministre de l'instruction publique, sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie, a accordé :

- 1° A la commune de Vers, pour l'école de garçons : une carte de France, une carte d'Europe, une mappemonde et un tableau métrique.
- 2° A la commune de Francoulès, pour les écoles de garçons et de filles : une carte de France, deux cartes d'Europe, deux mappemondes, deux tableaux métriques.
- 3° A la commune de Montgesty, pour l'école de garçons : une carte de France, une carte d'Europe, une mappemonde et un tableau métrique.

Ce matériel sera compris dans le prochain envoi qui sera fait à l'inspecteur primaire.

Société protectrice des animaux

Parmi les lauréats qui ont obtenu des récompenses de la Société protectrice des animaux, nous sommes heureux de relever les noms de MM. Castagné, instituteur au Roc; Filhol, instituteur à Lacabrette, et Meulet, instituteur à Carluget qui ont obtenu des mentions honorables.

Réservistes et territoriaux

Nous croyons utile de rappeler aux réservistes et territoriaux les obligations militaires auxquelles ils sont astreints, dans leurs foyers, sous peine de se voir infliger des punitions disciplinaires.

1° Tous les ans, dans le courant du mois d'août, les hommes de la classe qui passent dans l'armée territoriale le premier novembre suivant et ceux qui doivent être libérés définitivement l'année suivante, doivent déposer leur livret à la mairie ou à la gendarmerie de leur résidence.

2° Tout homme qui quitte son domicile pour aller se fixer, même momentanément, dans un autre endroit, doit, avant la fin du premier mois, faire à la gendarmerie une déclaration de changement de résidence, comme s'il revient à son ancien domicile il doit également le déclarer, et exiger que ces déclarations soient inscrites sur son livret aux pages spéciales.

Sociétés de tir

Les préfets sont autorisés, par note spéciale, à soumettre aux commissions départementales des conseils généraux, les demandes de subvention qui seraient formulées par des sociétés de tir dans le but louable d'organiser, chaque année, des concours gratuits en faveur des jeunes gens peu fortunés, de nationalité française et résidant dans le département et qui pourront ainsi fournir, plus tard, d'excellents tireurs pour l'armée.

La catastrophe du « Dom-Pedro »

Le nommé Cayrol, de Belmont (Lot), qui avait été compté parmi les disparus, dans le naufrage du « Dom-Pedro », est heureusement compris parmi les rares passagers qui ont été sauvés.

Les prévoyants de l'Avenir
Société civile de Retraites

Le président de la 405^e section (Cahors), a l'honneur de rappeler que les adhésions et les versements sont reçus, à la Mairie, le **premier dimanche de chaque mois, de 10 heures à midi.** Il rappelle en outre que les adhésions faites dans le courant de l'année, jusqu'au 1^{er} dimanche de décembre inclus, partent du 1^{er} janvier de la même année.

PARAZINES,
Président de la 405^e section des
Prévoyants de l'Avenir.

Un bon livre

Au moment où le Sénat discute la proposition de M. Bérenger sur la prostitution, il est bon de signaler un excellent petit livre de M. Alfred Pierrot, chef de cabinet de M. le préfet de Tarn-et-Garonne, sur cette question qu'il rattache surtout à l'alcoolisme.

M. Pierrot étudie la marche progressive de ce vice qui menace de s'étendre comme une tache d'huile, et dont la cause est attribuée par lui, avec juste raison, contre la loi du 17 juillet 1880, qui donne la liberté des caboulots.

L'auteur fait preuve de très grand sens et surtout de beaucoup d'indépendance dans son étude, marquée au coin d'une observation très exacte et d'un souci complet de la vérité.

Il indique le remède qui, selon lui, pourrait apporter quelque atténuation aux effets désastreux de cette loi, ce serait de rétablir l'autorisation et de la confier au juge de paix.

La solution proposée par M. Pierrot nous paraît malheureusement incomplète, car les juges de paix sont aujourd'hui un peu trop placés dans l'engrenage politique pour que l'on ne puisse retourner contre eux les critiques que M. Pierrot relève contre le régime qui réglait la question sous l'empire.

A notre avis, la solution de la question est double : au point de vue moral, le caboulot à femmes, et même le beuglant devraient être rigoureusement proscrits; et quant à l'alcool, l'Etat devrait en prendre le monopole. Du coup il bouclerait son budget avec bénéfice et empêcherait l'empoisonnement de la France par des mixtions innombrables.

Demeurant cette restriction, le livre de M. Pierrot est une œuvre excellente d'un esprit distingué, et mérite d'être pris en sérieuse considération.

Le sergent Noguès

Nous lisons dans l'*Echo de Paris* : En dehors du capitaine Dreyfus et de l'adjudant Châtelain, tous les deux déportés, il est un troisième personnage, condamné, lui aussi, pour le même motif et dont on n'a guère parlé, à l'occasion du dernier procès :

Il s'agit, du sergent Noguès, du 7^e de ligne qui fut condamné le 15 octobre 1889, par le conseil de guerre du 17^e corps d'armée, à la détention perpétuelle, pour avoir tenté de vendre au « bureau spécial des renseignements de Strasbourg » une cartouche Lebel dérobée à l'officier de tir du 7^e de ligne.

Il était curieux de savoir où est détenu Noguès, or, nous apprenons que c'est dans une maison centrale que l'ex-sergent Noguès, condamné à la détention perpétuelle, pour avoir entretenu « des relations avec une puissance étrangère et pour vol au préjudice des militaires », a été transféré.

Le cas des trois condamnés, Noguès, Châtelain et Dreyfus, est le même.

La situation des deux derniers semble bien plus douce que celle de Noguès.

Vélo-Sport Cadurcien

MM. les membres du V.-S. C. sont instamment priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu le mercredi, 5 courant, à 8 h. 1/2 du soir, au siège du club (Café Tivoli).

Ordre du jour :

Organisation des courses et fixation de leur date.

Porte-monnaie enlevé

Ce matin un porte-monnaie a été enlevé à une femme, sur la place du Marché. Le voleur est encore inconnu.

Suicide

Judi, le cadavre d'un individu a été trouvé sur la voie ferrée, près de la gare de St-Denis, tenant encore un revolver à la main.

On croit que cet individu s'est tiré le coup de pistolet à la portière du wagon dans lequel il se trouvait et qu'il est tombé sur la voie inanimé. C'est un nommé Justin Nougarat, propriétaire à Bédarieux (Hérault).

Déraillement

Hier matin, le train express n° 21, de Paris à Toulouse, qui passe à Montvalent vers six heures, a déraillé à l'aiguille de cette gare. Trois wagons sont sortis de la voie sur une distance de 150 mètres. Parmi ces trois wagons se trouvait le wagon-poste qui a été le plus endommagé. Il n'y a eu aucun accident de personne grâce au sang-froid du mécanicien qui a immédiatement arrêté le train.

Le transbordement et la reconstitution du train ont occasionné un retard d'une heure.

Tribunal correctionnel de Cahors

Dans son audience de jeudi 30 mai, le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

Quatre mois de prison sont infligés à Domini-que Thabiale, qui a volé une somme de 20 fr. à M. Besse, propriétaire aux Arbouys.

— La femme Vincent, prise en flagrant délit de vol le jour de la foire du 1^{er} mai, chez M. Agié, négociant à Cahors, est condamnée à trois mois de prison.

Labastide-Murat

La foire du 25 mai était très petite. Peu de bœufs au foirail; il ne s'est fait que quelques rares marchés aux cours des foires précédentes.

Les bêtes à laine se vendaient cher et le foirail était bien approvisionné.

Les porcelets et les oisons se vendaient à des prix inouïs. La jeune volaille se vendait plus de 1 fr. la livre. Le blé toujours à un prix dérisoire. Il s'est commis plusieurs vols au marché des oisons. On n'a pu découvrir les coupables.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE DE LA PENTECOTE

2-3 JUIN 1895

A l'occasion de la Fête de la Pentecôte, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valable pour le retour jusqu'aux derniers trains du jeudi 6 juin, les Billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés, aux conditions de son tarif spécial G. V. n° 2, les Samedi 1^{er}, Dimanche 2, Lundi 3, Mardi 4 et Mercredi 5 juin inclus.

Ces Billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit Tarif, lorsqu'elle expirera après le 6 juin.

* * *

Voyage de M. le Président de la République
JUIN 1895

A l'occasion du voyage de M. le président de la République à Périgueux, la Compagnie d'Orléans fera délivrer, les dimanche 2 et lundi 3 juin inclus, des billets aller et retour de toutes classes à prix réduits pour Périgueux, à toutes les gares et stations des sections ci-après, savoir :

Limoges inclus à Agen; Brive inclus à Périgueux; Limoges à Brive par Uzerche; Nevon à Brive; Angoulême exclu à Limoges; Saillat à Bussière-Galant; Marmande inclus à Magnac-Touvre; Périgueux à Ribérac; le Quéroy-Pranzac à Thiviers; Contrats inclus à Périgueux; Libourne inclus au Buisson; Tonneins inclus à Penne (L.-et-G.); Brive à Cahors inclus; Le Buisson à Souillac; Cahors à Monsemprod-Libos; Roumazières-Loubert à Confolens.

Les prix de ces billets, au départ des gares et stations situées à 75 kilomètres au moins de Périgueux, seront ceux du tarif général, réduits de 30 0/0. Pour les parcours inférieurs à 75 kilomètres, ces prix seront ceux du Tarif spécial G. V. n° 2, avec maximum de perception des prix du Tarif général réduits de 30 0/0 pour 75 kilomètres.

Ces billets pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour le parcours à effectuer, des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré; ils seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 4 juin.

En outre, des trains de plaisir à prix très réduits, comprenant des places de 2^e et 3^e classes seulement, seront mis en marche le lundi 3 juin pour Périgueux, au départ des gares de Nontron, Angoulême, Brive, Coutras, Agen, Villeneuve-sur-Lot et Sarlat; ils desserviront toutes les gares et stations comprises entre ces divers points et Périgueux.

Au retour, ces trains partiront de Périgueux dans la soirée du 3 juin.

Le nombre des places pour ces trains est limité.

Des affiches faisant connaître le prix des places et la marche des trains seront apposées dans toutes les gares intéressées.

* * *

A l'occasion du voyage de M. le Président de la République à Tulle, qui se trouve coïncider avec les foires de la Saint-Clair, la Compagnie d'Orléans délivrera les 1^{er} et 2^e juin prochain des billets aller et retour à prix réduits de toutes classes, pour Tulle, aux gares et stations des sections de :

Limoges inclus à Tulle par Meymac; Limoges inclus à Tulle par Uzerche et Brive; Limoges inclus à Brive par Saint-Yrieix; Brive à Souillac; Brive à Saint-Denis, près Martel, inclus.

Les prix de ces billets, au départ des gares et stations situées à 75 kilomètres au moins de Tulle, seront ceux du tarif général réduit de 30 0/0. Pour les parcours inférieurs à 75 kilomètres, ces prix seront ceux du tarif spécial G. V. n° 2 avec maximum de perception des prix du tarif général pour 75 kilomètres réduits de 30 0/0.

Ces billets pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour le trajet à effectuer, des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré; ils seront valables jusqu'au 3 juin inclus.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 30 Mai et 2 juin 1895

de 8 à 9 h. 1/2 du soir (*Allées Fénélon*)

- Allegro Militaire X.
- Charles VI (Ouverture) Halévy.
- Guillaume Tell (Fantaisie) Rossini.
- Sur la Plage (Valse) Waldteufel.
- Rigoletto (Fantaisie) Verdi.
- Sympathie (Mazurka) Michel.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 25 mai au 1^{er} juin 1895

Naissances

- Bonnet, Paul, rue du Tapis-Vert.
- Milhas, Jeanne, rue Nationale, 49.
- Lamothe, Jean, rue Fénélon, 12.
- Agelou, Adrienne, rue St-James.
- Arbouys, Camille, rue Barry, 3.
- Rascouilles, Jeanne, rue J. Caviole.
- Landrevie, Jacques, Boulevard Gambetta, 87.
- Robert, Anne, rue Darnis, 12.

Mariages

- Palame, Camille, pharmacien, et Duc, Elodie.

Décès

- Mispoulié, Louise, veuve Mendaille, 75 ans, rue Nationale, 25.
- Pelet, Jean, ancien boucher, 75 ans, rue St-Georges, 19.
- Paulès, Sabinié, 54 ans, célibataire, cours de la Chartreuse.
- Organ, Joseph, chargeur, 40 ans, rue du four Ste-Catherine.
- Bousquet, Antoine, concierge de l'Abattoir, 72 ans, à l'Abattoir.
- Parriél, Angélique, épouse Mirassou, 28 ans, avenue de Toulouse, 36.

THÉÂTRE DE CAHORS

Tournée DELÉTRAZ

Mardi 4 juin

POUR LA COURONNE

Drame en 5 actes de François Coppée

Avec le concours de PHILIPPE GARNIER de la Comédie-Française

M. Philippe Garnier

Entièrement brillante, la carrière de cet artiste ! Entré au Conservatoire en 1878, il y emportait, en 1881 le premier prix de tragédie et le second prix de comédie. Ce double succès lui ouvrit toutes grandes les portes du Théâtre-Français. Il débuta dans Néron de *Britannicus* et jona successivement Rodrigues, du *Cid*, Xipharès, de *Mithridate*, Hippolyte, de *Phèdre*, Dumont, du *Supplice d'une Femme*, etc., etc.

Philippe GARNIER est aujourd'hui en pleine possession de son talent à la fois classique et moderne, par cela même d'une saveur étrange et d'une originalité puissante, trouve dans ce beau drame de François Coppée l'occasion de l'affirmer avec éclat.

Dernières nouvelles

Le voyage du Président de la République

M. Félix Faure a reçu dans la matinée toutes les Sociétés de Nevers.

Il a visité l'hôpital et la caserne.

Ensuite il est parti en voiture pour Fourchambault, où il a visité successivement les divers établissements.

Le président est reparti à onze heures pour Moulins.

A Moulins, tous les sénateurs et députés de l'Allier et les fonctionnaires, attendaient à la gare.

MM. Thivrier et Sauvanet, députés socialistes, n'étaient pas présents.

La ville est pittoresquement décorée.

Le président est chaleureusement acclamé.

Vichy, 1^{er} juin.

L'arc de triomphe dressé à la Croix-de-la-Mission, avenue des Quatre-Chemins, en l'honneur du passage de M. Félix Faure, a été la proie des flammes.

Quelques instants auparavant, quatre individus surpris badigeonnant de pétrole l'arc-de-triomphe, ont été arrêtés.

Députés et sénateurs compromis

Suivant le *Figaro* les membres compromis dans l'affaire des railways du Sud, seraient : MM. Jules Roche, Rouvier, Yves Guyot, Thévenet, François Deloncle, Magnier et un autre sénateur, qui aurait fait partie du Syndicat d'émission.

Commission du budget

La commission du budget a entendu M. Ribot qui a déclaré que le chiffre des nouvelles réductions atteignait 12.354.000 francs.

Il a annoncé qu'il supprimerait les recettes particulières.

M. Ribot a ajouté qu'il restait à la disposition de la commission.

L'héritage Plessis-Bellières

L'affaire de l'héritage Plessis-Bellières vient de se terminer. Le tribunal de Montdidier a débouté le pape Léon XIII de sa demande contre le baron et la baronne de Vaufreland et l'a condamné aux dépens.

Un grand nombre de refroidissements et de malaises se guériraient rapidement en se soignant à temps. Il suffit dans la plupart des cas de prendre le matin ou le soir une cuillerée à café de Tisane Dussolin.

Le vin de Quinquin Labarraque, unique préparation de ce genre qui ait été approuvée par l'Académie de médecine de Paris, est un médicament énergique et doux qui convient à toutes les personnes affaiblies par l'âge, la maladie, les excès ou surmenées par le travail.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balneario-Bains, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Boulou-Perthus (le), Cambo-ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, la Preste, etc.), Coniza, Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Laloque (Préhaçac-les-Bains), Lamaloo-les-Bains, Lannemezan (Cadéac, Vielle-Aure), Larons (les Eaux-Bonnes, les Eaux-Chaudes), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas (Barèges, Cauterets, Luz, Saint-Sauveur), Prades (Le Vernet et Moliig), Quillan (Ginols, Carcanières, Escoulobre, Usson-les-Bains), Saint-Girons (Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saint-Fleur (Chaudes-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau, Beg-Meil, Fouesnant, Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des dites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

Bibliographie

Magnifique PORTRAIT de FÉLIX FAURE

Président de la République, reproduit d'après le cliché photographique d'un des meilleurs artistes parisiens. Ce beau portrait, le plus artistique et le plus nouveau, mesurant 52^e de haut sur 36 de large, est en couleur, genre pastel, sur fond double teinte formant encadrement. Il représente le chef de l'État, en buste, avec les insignes de la Légion d'honneur. Envoi franco à domicile contre mandat ou timbre français. Prix spécial pour nos lecteurs 2 fr. 50. 2 exemplaires 4 fr. (Même portrait, en noir genre photographie : mêmes dimensions et même prix.) Adresser demandes : Société de Vulgarisation, 133, avenue du Maine, Paris.

LA POUPÉE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

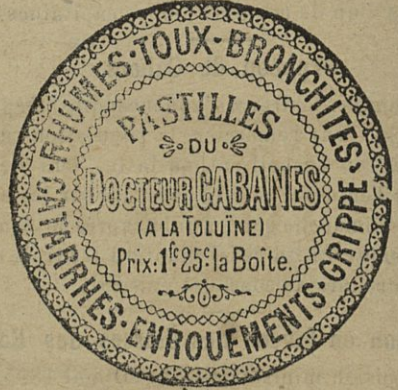
Illustré de 200 gravures environ dans le texte. La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le Journal des Demoiselles a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Étranger, 11. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre : Carton-nages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée — Surprises de toute sorte. — Musique.

AVIS
M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Monteauté.
PRIX MODÉRÉS



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du Dr CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Dr CABANES et vous serez guéri.

Dépôt Ph^{ie} DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

VIN DE VIAL
LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA
Aliment physiologique complet
Anémie — Convalescence
Pertes des forces — Languueur — Inappétence
Parfaitement dosé et assimilable, le Vin phosphaté de Vial est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes.
Pharmacie VIAL, rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.

LIQUIDATION
pour cause de cessation de commerce

P. BRUEL

CAHORS, — Rue du Lycée, n° 3, — CAHORS

Porcelaines et Cristaux, Articles pour limonadiers et maîtres d'hôtel, Services de table à café et à thé, Fantaisies de toutes sortes, Biscuits anglais, Cristaux de Bohême, Statuettes de Saxe, Vases, Services à toilette, Jardinières, etc., etc., à 25, 30 et 50 0/0 de rabais des prix ordinaires de vente.

On céderait le fonds à l'amiable.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

La Grande
Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :
BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. G.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques.
H. DRENBURG, prof. à l'École des langues orientales. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.
F.-Camille DREYFUS, député de la Seine. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof. au Collège de France.
A. GRY, professeur à l'École des chartes. H. MARION, professeur à la Sorbonne.
GLASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit. E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.
D^r L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes. — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.
Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant

Relié : 750 fr.
Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

Demander Prospectus détaillé aux Éditeurs

H. LAMIRAILT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris

LE GOURMET
REVUE DE CUISINE PRATIQUE
Paraissant le mardi
Abonnement pour un an :
France 5 fr.
Étranger 6 fr.
Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

POUR AMELIORER
LES SAUCES, RAGOUTS, RÉGIMES et toutes sortes de MIETS
ET POUR CONQUERIR RAPIDEMENT
UN BOUILLON DÉLICIEUX ET ÉCONOMIQUE
PRENEZ VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
EXIGER LA SIGNATURE : LIEBIG
EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

25 ANS DE SUCCÈS.
MAISON DE CONFIANCE
POUR LA POSE DES DENTS
Le Redressement & toutes les Opérations relatives à L'ART DENTAIRE.
AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)
NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE
1^{er} Prix — Hors concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE
F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

EXPOSITION CAHORS 1881
B. DOUCÈDE
Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté
M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.
Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.
M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

VÉLOCIPÈDES
des Premières marques françaises et anglaises
CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.
Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.
Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.
Jean LARRIVE aîné
AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT
8, Rue de la Liberté, Cahors.